

# COMMUNE DE HERBITZHEIM

Département du Bas-Rhin

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2022 à 20h00

Sous la présidence de M. Michel KUFFLER, Maire

Nombre de membres en exercice : 19

Membres présents : 13

Mmes ORDITZ et SEBAA Adjointes,  
M. PEISSEL-SARAGOZA Adjoint,  
Mmes FALK, LOCATELLI, MULLER, SCHMITT, STEINER  
MM. HUMBERT, PADRIXE, ROGER, RUFF

Absence excusée avec procuration : 3

M. BUHA pour Mme LOCATELLI  
Mme HERTER pour Mme SEBAA  
Mme KOEPEL pour Mme STEINER

Absence excusée : 2

M. GILGER et WITTMANN

Absence non excusée : 1

M. MULLER

Secrétaire de séance : Mme ORDITZ

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des comptes-rendus précédents
2. Subventions pour les écoles (délibération n°2022-052)
3. Personnel communal : avancement de grade (délibération n°2022-053)
4. Convention chambre d'agriculture (délibération n°2022-054)
5. Travaux de mise en sécurité des entrées de village (délibération n° 2022-055)
6. Frais d'occupation du gymnase hiver 2021-2022 (délibération n°2022-056)
7. Remplacement d'un conseiller municipal pour la régie RMTH (délibération n° 2022-057)
8. Refacturation travaux ostéopathe (délibération n°2022-058)
9. Vote d'un nouvel adjoint (délibération n°2022-059)
10. Saisonniers (délibération n°2022-060)
11. Centre aéré (délibération n°2022-061)
12. Poursuite de l'affichage ou de la publication sur papier des actes de la commune (délibération n°2022-062)
13. Remboursement achat du repas du 22 mai (délibération n°2022-063)
14. Achat terrains rue de Keskastel (délibération n°2022-064)
15. Participation MSP (délibération n°2022-065)

## **1. Approbation des comptes-rendus précédents**

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont une remarque à formuler au regard de la lecture des comptes-rendus. Aucune remarque n'ayant été faite, les comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

-----

## **2. Subventions pour les écoles** (délibération n°2022-052)

Afin de financer les diverses sorties de fin d'année des écoles primaire et maternelle. M. le Maire propose de passer d'une subvention de 80€ à 100€ par classe soit un total de 600 € pour les 6 classes.

Le conseil municipal valide ce montant à l'unanimité.

-----

## **3. Personnel communal : avancement de grade** (délibération n°2022-053)

Dans le cadre de l'avancement de grade du personnel communal, M. Lionel PEISSEL-SARAGOZA, Adjoint au Maire, propose au conseil municipal de faire passer Mme Manuela EHRESMANN de la 2<sup>e</sup> classe échelon 10 à la 1<sup>ère</sup> classe échelon 7 et de faire passer M. André SAARBACH de la 2<sup>e</sup> classe échelon 10 à la 1<sup>ère</sup> classe échelon 7. Ces changements de grade impliquent la création de postes et leur écriture au tableau d'avancement.

Le conseil municipal se prononce en faveur de ces changements et avancements à l'unanimité.

-----

## **4. Convention chambre d'agriculture** (délibération n°2022-054)

Mme Delphine ORDITZ, Adjointe au Maire, informe le conseil municipal que le recyclage et la valorisation agricole des boues d'épuration et produits résiduels organiques est une pratique encadrée par la Chambre d'Agriculture. Cette dernière propose par conséquent à la commune de contracter une convention pour la station d'épuration de Herbitzheim. M. le Maire informe le conseil municipal que notre station d'épuration ne produit que très peu de résidus et qu'un récent relevé confirmait l'absence de nécessité à ce jour de valoriser les boues résiduelles.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire de ne pas adhérer à la convention.

-----

## **5. Travaux de mise en sécurité des entrées de village** (délibération n° 2022-055)

Après avoir entendu l'exposé de M. Emmanuel PADRIXE et en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- donne son accord pour la réalisation de travaux de mise en sécurité des entrées de village rue de Keskastel, rue de Kalhausen et rue de Sarreguemines selon le devis du Bureau d'Etude Berest d'un montant de 382.000€ TTC.
- sollicite une participation auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace, de la Région, du FEADER, ainsi que la subvention de l'amende de police pour l'ensemble des travaux.
- s'engage à prendre en charge la part qui lui incombe après subventions.

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente décision.
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la Commune.

-----

**6. Frais d'occupation du gymnase hiver 2021-2022 (délibération n°2022-056)**

M. le Maire expose au conseil municipal les frais d'occupation du gymnase comme suit :

- pour l'AS SARREWERDEN : location 220,50€ / électricité 102€ / chauffage 420€  
soit un total de 742,50€

- pour l'AS KALHAUSEN : location 210€ / électricité 102€ / chauffage 400€  
soit un total de 712€

- pour le FC OERMINGEN : location 157,50€ / électricité 72€ / chauffage 300€  
soit un total de 529,50€

- pour l'AS BADMINTON : location 241,50€ / électricité 138€ / chauffage 260€  
soit un total de 639,50€

- pour REDOM : location gratuite / électricité gratuite / chauffage 460€  
soit un total de 460€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces montants et leur encaissement par la commune.

-----

**7. Remplacement d'un conseiller municipal pour la régie RMTH (délibération n° 2022-057)**

M. Samuel LONGONI ayant démissionné du conseil municipal, il ne peut déceint plus faire partie de la régie RMTH aussi M. Lionel PEISSEL-SARAGOZA, Adjoint au Maire, propose-t-il son remplacement. MM Steve BUHA et Gilbert ROGER émettent le souhait d'intégrer la régie.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le remplacement de M. Samuel LONGONI par MM Steve BUHA et Gilbert ROGER.

-----

**8. Refacturation travaux osthéopathe (délibération n°2022-058)**

Suite aux travaux qui ont été entrepris au cabinet d'osthéopathie de M. Gérard KERNER rue de l'Ecole, M. le Maire propose au conseil municipal de refacturer le montant de ces travaux qui s'élève à 380€.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de refacturer ce montant à M. Gérard KERNER.

-----

**9. Vote d'un nouvel adjoint (délibération n°2022-059)**

M. le Maire propose au conseil municipal d'élire un nouvel adjoint suite à la disparition de M. Michel REZLER et fait appel à candidature. M. Emmanuel PADRIXE fait part de son souhait d'être adjoint auprès du conseil municipal qui procède de ce fait à un vote à bulletin secret.

M. Emmanuel PADRIXE est ainsi élu 4<sup>e</sup> adjoint au Maire à l'unanimité.

-----

**10. Saisonniers** (délibération n°2022-060)

M. le Maire demande au conseil municipal son avis quant à l'embauche de saisonniers pour cet été.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'embaucher des saisonniers pour cet été pour un minimum de 50h de travail chacun.

-----

**11. Centre aéré** (délibération n°2022-061)

Mme Delphine ORDITZ, Adjointe au Maire, fait part au conseil municipal des nombreuses démarches qu'elle a entreprises afin de trouver un directeur pour le centre aéré de cet été. Les recherches étant restées infructueuses, elle se voit dans l'obligation de proposer l'annulation du centre aéré.

Le conseil municipal approuve cette annulation à l'unanimité.

-----

**12. Poursuite de l'affichage ou de la publication sur papier des actes de la commune**  
(délibération n°2022-062)

Mme Delphine ORDITZ, Adjointe au Maire, informe le conseil municipal que les règles de publication des actes pour les communes de moins de 3500 habitants changeront au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et qu'il appartient à la commune de délibérer pour la poursuite ou non du format papier en ce qui concerne la publicité et l'affichage des actes.

Le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, contre la poursuite du format papier et délibère par conséquent en faveur de la publication des actes sous format numérique uniquement.

-----

**13. Remboursement achat du repas du 22 mai** (délibération n°2022-063)

Mme Christelle SEBAA, Adjointe au Maire, présente au conseil municipal la facture qu'elle a réglée chez Thiriet pour l'achat de vacherins et qui se monte à 193,75€. M. le Maire propose au conseil municipal de rembourser Mme Christelle SEBAA pour cet achat.

Le conseil municipal approuve ce remboursement à l'unanimité.

-----

**14. Achat terrains rue de Keskastel** (délibération n°2022-064)

M. le Maire propose au conseil municipal l'achat des terrains ci-dessous :

à Mme Heyser Emmanuelle domiciliée au n° 6 cité de la gare 57430 SARRALBE

- en parcelle 6 section 51 d'une surface de 27,35 ares
- en parcelle 6 section 177 d'une surface de 3,16 ares

soit une surface totale de 30,51 ares pour un montant de 19 375,00€..

à Mme Marie Denise REICH domiciliée au n° 11 rue de la Sarre 57430 SARRALBE

- en parcelle 2 section 287 d'une surface de 17,87 are
- en parcelle 6 section 289 d'une surface de 2,09 are

soit une surface totale de 19,96 ares pour un montant de 12 675,00€.

Le montant total de ces opérations s'élève à 32 050,00€ pour une surface totale de 50,47 ares.

Le conseil municipal accepte la proposition d'achat de M. le Maire à l'unanimité.

M. Lionel PEISSEL-SARAGOZA, Adjoint au Maire, représentera la commune pour la signature des actes administratifs.

-----

**15. Participation MSP (délibération n°2022-065)**

M. le Maire propose le reversement par les professionnels de santé du montant déjà réglées par la commune des factures suivantes :

- entretien des élévateurs par la société A.E.F. soit 395€ TTC
- vérification de conformité des installations électriques par l'Apave soit 923,40€ TTC
- contrat d'entretien de la PAC, de la ventilation et de la climatisation par HOULLE soit 5700€ TTC

Le montant total des factures ci-dessus s'élève ainsi à 7018,40€ TTC.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le reversement à la commune de ce montant par la SCM de la MSP Herbitzheim.

-----

**Pour signature des membres présents :**

M. KUFFLER		Mme MULLER	
M. PEISSEL-SARAGOZA		M. RUFF	
Mme SEBAA		M. ROGER	
Mme ORDITZ		Mme SCHMITT	
M. PADRIXE		Mme STEINER	
Mme FALK			
M. HUMBERT			
Mme LOCATELLI			

Pour copie conforme  
Fait à Herbitzheim, 29 juin 2022  
Le Maire,  
M. KUFFLER

